



HAL
open science

Introduction. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée

Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman

► To cite this version:

Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman. Introduction. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée. *L'enquête en danger*, Armand Colin, pp.23-52, 2022, 10.3917/arco.aldiri.2022.01.0023 . halshs-03906501

HAL Id: halshs-03906501

<https://shs.hal.science/halshs-03906501>

Submitted on 9 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Chercheurs en danger ?

Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman

Les chercheurs seraient en danger, et avec eux les conditions d'exercice de leur activité professionnelle, la recherche. Le rapprochement des deux termes « chercheurs » et « danger » pourrait laisser penser soit que les coordonnateurs de cet ouvrage cèdent aux facilités de l'exagération, de l'hyperbole, pour dramatiser le sujet qu'ils entendent traiter, soit qu'ils concentrent leur attention sur des disciplines scientifiques où les chercheurs sont notoirement exposés à des dangers attestés comme les virologues, les physiciens nucléaires, les volcanologues... Rien de tout cela. Les contributions réunies dans ce livre montrent que, dans le champ des sciences sociales, des chercheurs sont eux-aussi exposés à des risques. Ces derniers sont moraux et physiques. Ils se manifestent sous l'aspect de menaces mais aussi de limitations pratiques à la liberté de parole, d'action ou de mouvement, imposées par les acteurs avec lesquels les chercheurs sont en relation directe ou indirecte dans leur exercice professionnel : les tutelles ministérielles, les pairs universitaires, les personnes qui font l'objet des investigations, les employeurs, les gardiens de l'ordre public, etc.

Ces entraves d'un type spécifique se comprennent bien pour les sciences interventionnistes comme la médecine ou la psychologie qui travaillent sur un « matériau humain » et ont pu, par le passé, montrer un manque d'attention flagrant aux personnes dans l'application de traitements posés comme thérapeutiques¹ ou d'expériences affectant les « sujets » (comme celles de Milgram² et Stanford³). Les dispositifs d'autorisation auxquels ces disciplines ont été progressivement astreintes, parfois vécus comme fastidieux, ne sont des menaces ou des entraves pour les chercheurs qu'à la hauteur des risques qu'ils font peser sur l'intégrité physique et la liberté de conscience des femmes et des hommes dont ils traitent, appelant de nouveaux développements de l'*éthique médicale* au-delà du devoir de soin⁴ et de l'*éthique de recherche* au-delà du projet de connaissance⁵. *A priori*, de telles entraves ne se justifient pas pour les chercheurs en sciences sociales. Protéger les enquêtés ne peut être invoqué de la même façon. Le projet de connaissance des sciences sociales ne vise pas à affecter la personne prise pour objet d'étude, sinon à travers des appropriations collectives et politiques des résultats de la recherche et avec des effets qui ne s'exercent sur l'individu qu'à travers les collectifs auxquels il appartient.

Et pourtant les chercheurs en sciences sociales sont nombreux à percevoir des situations comme menaçant leur travail. Ces entraves prennent diverses formes, selon les objets et les lieux d'investigation, et peuvent survenir à différentes étapes de l'activité scientifique : depuis la phase de préparation de la recherche pour la validation du sujet, l'obtention d'un financement, l'autorisation de déplacement, la négociation de l'accès au terrain d'étude, jusqu'à la valorisation des résultats dans différentes arènes de réception devant les pairs, les bailleurs publics et privés de la recherche, les médias, les enquêtés, les acteurs du champ

¹ Grégoire Chamayou, *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2008.

² Stanley Milgram, « Behavioral Study of obedience. », *The Journal of Abnormal and Social Psychology*, n° 67-4, 1963, p. 371-378.

³ Craig Haney, Curtis Banks, Philip Zimbardo, « Interpersonal dynamics in a simulated prison », *International Journal of Criminology and Penology*, n°1, 1973, p. 69-97.

⁴ Conduisant à la déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale en 1964 et au *Rapport Belmont* de 1979.

⁵ Paul Fraisse, « Le développement de la psychologie expérimentale », Paul Fraisse (dir.), *La psychologie expérimentale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 7-21.

politique, les citoyens...), en passant par la conduite de l'enquête de terrain, par l'analyse, par l'écriture. De plus en plus, les chercheurs en sciences sociales sont contraints de rendre des comptes. Bien légitimement à leurs pairs, sur leurs choix méthodologiques. Mais aussi aux bailleurs de la recherche, préoccupés de l'utilité voire de la rentabilité de leurs travaux. Aux enquêtés, inquiets de l'utilisation des données biographiques et de la transcription de leur expérience, de leur vécu. voire à certains responsables politiques qui prétendent s'assurer de la neutralité idéologique des chercheurs bénéficiant de postes et de financements publics. En France, l'hiver 2020-2021 a connu une succession de controverses à ce sujet. D'abord, avec des amendements à un projet de loi pour subordonner les libertés académiques au respect des valeurs ou des principes républicains mal définis puis avec des interpellations inspirées de l'extrême-droite à l'adresse de sociologues travaillant sur l'islam et soupçonnés d'intentions politiques contraires aux intérêts de la Nation, accusations parfois assorties de menaces de mort⁶. Dénoncés par les uns⁷, démentis par les autres⁸, ces soupçons ont conduit la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à commanditer au CNRS une enquête sur le développement de l'« islamogauchisme », ce que la direction de l'institution a refusé, arguant de l'absence de réalité scientifique de cette expression et d'une « regrettable instrumentalisation de la science »⁹.

Le sentiment de danger affecte particulièrement les chercheurs qui optent pour une démarche d'observation *in situ* supposant leur présence au sein du monde social qu'ils se donnent d'analyser et ils sont nombreux dans ce cas depuis que les sciences sociales ont connu dans les années 1990 un tournant ethnographique¹⁰. L'enquête de terrain oblige en effet le chercheur à vivre des situations où sa personne physique et morale, son statut de salarié d'une institution académique, son état d'étranger juridique à la situation et souvent aussi d'étranger culturel, ethnique et linguistique sont engagés dans le procès de connaissance. Le principe de l'immersion du chercheur l'enjoint d'aller physiquement sur le terrain, d'« être là »¹¹ au plus près, voire au milieu de ses enquêtés, pour rendre directe, immédiate, la collecte d'informations. C'est à cette condition qu'il identifie des écarts de perception avec ceux qui l'entourent et tire parti des processus cognitifs que cela déclenche chez lui pour leur donner du sens. Par suite, le métier d'« étranger professionnel »¹² n'exclut pas des réactions de mise à distance voire de rejet brutal de la part des enquêtés vis-à-vis de cet étrange compagnonnage s'ils se sentent menacés ou malmenés. Elles peuvent être relayées par des acteurs extérieurs au champ de la pratique étudiée par instrumentalisation politique. Le milieu de la recherche française est régulièrement traversé par des « affaires » où des chercheurs se retrouvent assignés devant les tribunaux ou dénoncés publiquement par voie de presse ou sur les réseaux

⁶ Eric Fassin, « Qui est complice de qui ? Les libertés académiques en péril », Blog : Identités politiques sur *Médiapart*, 1^{er} novembre 2020.

⁷ Collectif d'enseignants-chercheurs, « Sur l'islamisme, ce qui nous menace, c'est la persistance du déni », *Le Monde*, 31 octobre 2020 ; Collectif, « Le problème n'est pas tant l'"islamo-gauchisme" que le dévoiement militant de l'enseignement et de la recherche », *Le Monde*, 22 février 2021.

⁸ Cf. les tribunes d'enseignants-chercheurs : Collectif, « Cette attaque contre la liberté académique est une attaque contre l'État de droit démocratique », *Le Monde*, 02/11/2020, Collectif, « Université : les libertés sont précisément foulées aux pieds lorsqu'on en appelle à la dénonciation d'études et de pensée », *Le Monde*, 04/12/2020.

⁹ « L'« islamogauchisme » n'est pas une réalité scientifique », site du CNRS, 17 février 2021.

¹⁰ Florence Weber, « Settings, interactions and things. A plea for multi-integrative ethnography », *Ethnography*, 2001, vol. 2(4), p. 475-499, repris sous le titre « Actualité de la recherche ethnographique » comme postface de Stéphane Beaud, Florence Weber, *Le Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 315-340. Stéphane Beaud, « Les méthodes en sociologie (I) », *Ecoflash*, n°335, 2019, p. 4sq.

¹¹ C. W. Watson (ed.), *Being There. Fieldwork in Anthropology*, Londres, Pluto, 1999.

¹² Michael Agard, *The Professional Stranger: an Informal Introduction to Ethnography*, Academic Press, San Diego, 1996 (1980).

sociaux, pour avoir porté atteinte à l'honneur de « leurs » enquêtés ou pour s'être signalés, par les réactions de ces enquêtés, comme proches de certaines marges de la société¹³.

Face à ce risque d'entrave que peuvent poser les enquêtés, les ethnologues, pionniers de l'enquête par immersion dans des sociétés et des cultures étrangères, ont initié dès les années 1960 un véritable mouvement « réflexiviste » pour discuter leurs pratiques de recherche et les ajuster. L'ouvrage que Joseph Casagrande dirige en 1960 marque la première affirmation de ce courant « réflexiviste » que défendent principalement des anthropologues nord-américains derrière les emblématiques figures de Clifford Geertz et Paul Rabinow, contre les tenants d'une tradition positiviste et durkheimienne incarnée par l'anthropologie britannique à la suite de ses « pères fondateurs » Bronislaw Malinowski et Edward Evans-Pritchard, et mise en crise par la décolonisation et par la publication posthume du *Journal d'ethnologue* de Malinowski en 1967¹⁴. L'attention portée à la relation d'enquête est aujourd'hui partagée par toutes les disciplines des sciences sociales où l'immersion sur le terrain est pratiquée¹⁵. Au-delà des réticences éventuelles des enquêtés, des limitations au travail des chercheurs en sciences sociales viennent donc aussi de la communauté scientifique elle-même : au nom d'une indispensable et légitime « vigilance épistémologique »¹⁶. Toutes les conduites ne sont pas permises au chercheur pour produire un savoir sur le social s'il veut se protéger de divers biais de connaissance. Il doit faire des choix, être attentif et adapter sa conduite pour prendre place dans la situation qu'il étudie compte tenu de l'incongruité de sa présence : de sorte à prévenir les situations où des maladresses dans sa conduite peuvent déclencher des *artefacts* à ne pas confondre avec le réel, tout comme les situations d'enfermement dans des espaces d'observation trop limités, les risques de myopie et de surinterprétation associée. Si sa liberté d'action s'en trouve limitée, contrariant parfois la réalisation de son programme de recherche, le chercheur ne peut s'en plaindre : c'est à ce prix que sa contribution est digne d'intérêt scientifique. Certaines interventions des pairs sont moins évidemment légitimes quand elles portent sur les objets à étudier ou sur la manière de les approcher. On reviendra plus loin sur ces limitations du travail des chercheurs par leurs pairs.

Les réactions des enquêtés et des pairs ne sont pas les seules à menacer l'autonomie de recherche et la liberté d'expression revendiquées par les chercheurs. Les autorités en charge du maintien de l'ordre social et politique dans l'univers étudié viennent aussi à peser sur elles. Elles se manifestent particulièrement sur les sujets perçus comme « chauds », comme le terrorisme, le fondamentalisme religieux ou les groupuscules politiques dits « radicaux » mais touchent aussi, de plus en plus fréquemment, des objets de recherche en apparence plus banals comme les mouvements sociaux, les travaux sur le genre, les minorités ethno-raciales et les migrations. Des violences physiques ou morales existent, voire des entraves administratives ou des interpellations policières. Il en va de même du côté des responsables en charge de soutenir la recherche et de la valoriser dans d'autres champs sociaux (éditions, médias, communication auprès des publics, etc.) s'ils sont inquiets des appropriations polémiques qu'elle pourrait susciter et des troubles éventuellement associés.

Cette idée de limitation de l'action du chercheur et de dangers faisant obstacle à ses projets de connaissance fait régulièrement l'objet de discussions professionnelles sur les principes à défendre. Mais les expériences d'entrave voire de risques qu'éprouvent les chercheurs de terrain sont souvent cantonnées dans le métier à une expression euphémisée. Seuls les

¹³ Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Vulaines sur Seine, Le Croquant, 2010.

¹⁴ Joseph B. Casagrande (ed.), *In The Company of Man. Twenty Portraits by Anthropologists*, New York, Harper & Brothers, 1960.

¹⁵ Nicolas Horvat, « Le regard critique en situation d'immersion », *Socio-anthropologie*, n°27, 2013, p. 59-69.

¹⁶ Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le Métier de sociologue*, Lille-Paris, Mouton-Bordas, 1968, p. 9-10.

échanges informels entre collègues, les notes de bas de pages de travaux semi-publics, les soutenances de thèse ou de dossier d'habilitation à diriger des recherches sont l'occasion de découvrir à demi-mot comment s'est déroulée telle enquête de terrain, jusqu'où le chercheur en a été éprouvé. En France, ce n'est que très récemment que les expériences de surveillance vécues par les chercheurs en sciences sociales ont donné lieu à des débats académiques¹⁷ et ont fait l'objet de témoignages publiés dans les médias¹⁸. Les conséquences des situations d'entrave sur la qualité des informations collectées et sur la pertinence des analyses tirées doivent pourtant être prises au sérieux. Chercher à les objectiver est de nature à produire un savoir scientifique sur les formes d'(auto)contrôle et d'(auto)censure pesant sur les chercheurs, voire sur un processus de mise en administration des sciences sociales qu'il faut documenter et prendre en considération si l'on veut mesurer combien la production des chercheurs en est affectée et, à travers elle, la connaissance du social.

Le chercheur en sciences sociales devient ici un observateur observé : revenir sur les conditions de son travail sous contraintes permet d'historiciser des situations de surveillance de la recherche jusqu'à identifier un nouveau régime de production pour les sciences sociales qui pourrait être préjudiciable à l'information dans nos sociétés démocratiques. Certes, les dangers les plus immédiatement révélés proviennent des chercheurs travaillant sur des terrains en contexte autoritaire – notamment au Moyen-Orient et en Amérique latine – mais ce prisme d'aire géopolitique ne résiste pas à l'analyse concrète des dispositifs d'enquête. À ce titre, les expériences de recherche sous des régimes autoritaires ne font qu'attirer l'attention sur un mode paroxystique sur des phénomènes qui traversent aujourd'hui le champ des sciences sociales à l'échelle internationale. En effet, nombreux sont les travaux sur les déboires des ethnographes avec la justice aux États-Unis et l'ouvrage *Enquêter : de quel droit ?* coordonné en 2010 par Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat¹⁹ a déjà donné à voir des affaires publiques de même type en France. Plus récemment, plusieurs livres ou numéros de revues viennent, d'une part, compléter l'analyse de ces difficultés relatives au terrain²⁰ et, d'autre part, exprimer la revendication des libertés académiques²¹, avec là aussi des exemples tirés de différents contextes politiques, l'Égypte, la Turquie et la Russie constituant des cas incontournables. Le rapprochement de ces univers est intéressant pour reconsidérer les conditions dans lesquelles sont produites aujourd'hui la connaissance savante et l'information libre de nos sociétés politiques.

Ce constat réclame de prendre au sérieux la « condition d'ethnographe » pour ses enjeux de compréhension des processus sociaux et de s'arrêter d'abord sur les limitations de son travail telles qu'elles sont exercées par les pairs pour de légitimes raisons de vigilance épistémologique. On se demandera si elles restent bien dans ce cadre ou si elles évoluent vers des formes de normativité qui seraient préjudiciables à la connaissance ? Il s'agira aussi de

¹⁷ Journée d'étude et le colloque international « Terrains et chercheurs sous surveillance » organisés à Aix-en-Provence en février 2017 et en mai 2018 par Fatiha-Amel Abbassi, Yves Mirman, Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser et Gaëlle Troadec.

¹⁸ « La recherche est-elle un métier à risque ? », émission Le temps du débat, animée par Emmanuel Laurentin, *France culture*, 23 octobre 2019.

¹⁹ Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (dir.), *Enquêter : de quel droit ? (...)*, *op. cit.*

²⁰ Florence Bouillon, Marion Fresia, Virginie Tallio (éd.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, EHESS, 2006 ; Dossier « Enquêter en milieu 'difficile' », *Revue française de science politique*, n°57, 2007, coordonnée par Magali Boumaza, Aurélie Campana ; Dossier « Enquêter en terrains difficiles. Objets tabous, sujets sensibles, lieux dangereux », *Civilisations*, n°64, 2015, coordonné par Sylvie Ayimpam, Jacky Bouju ; Simon Le Roulley, Mathieu Uhel (éd.), *Chercheur.es critiques en terrains critiques*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2020.

²¹ Mélanie Duclos, Anders Fjeld (éd.). *Liberté de la recherche. Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Éditions Kimé, 2019 ; Vanessa Frangville, Aude Merlin, Jihane Sfeir, Pierre-Etienne Vandamme (éd.), *La Liberté académique : enjeux et menaces*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, collection Maison des Sciences Humaines, 2021.

s'interroger sur les pressions et limitations imposées aux chercheurs par les enquêtés, que ce soit de manière autonome ou en relation avec les bailleurs de la recherche, les autorités administratives ou les institutions judiciaires, soucieux de sécuriser les institutions de recherche par-delà les chercheurs. Enfin, la présentation du cadre analytique des situations de surveillance qui sont vécues par les chercheurs permet d'envisager le passage à un nouveau régime de surveillance articulant ces dimensions et contraignant le travail d'enquête. Ce sera l'occasion de réfléchir à des élargissements du questionnement : pour passer des enquêtes en contextes autoritaires aux contextes réputés démocratiques, de la situation des ethnographes à celle de tous les chercheurs en sciences sociales et, enfin, de la surveillance par des tiers à une surveillance largement endossée par tous les professionnels de la recherche.

« Être là » : la condition indépassable de l'ethnographe et ses conséquences épistémologiques

Le souci d'être là, d'accéder aux réalités de terrain par contact, par expérience directe, de ne pas s'en laisser conter par des représentants autoproclamés ni de s'en faire refuser l'accès, n'est pas l'apanage des ethnologues, même s'ils ont été pionniers en la matière. Plusieurs traditions sociologiques, notamment nord-américaines, se positionnent dès le début du XX^e siècle en faveur d'une « théorie empirique » résolue à fonder les propositions explicatives de la sociologie sur l'observation directe et les données singulières²². Ainsi, dès les années 1920, le courant des *Community Studies* s'attache à observer les interactions au sein de communautés villageoises, de petites villes ou de quartiers pour y étudier l'agencement des rapports de classes, les processus affinitaires, l'organisation des échanges économiques, les actions associatives, les façons de se divertir, etc.²³ À l'invitation de Robert Park, les sociologues de Chicago font de la ville un vaste « laboratoire » d'observation directe des comportements sociaux en milieu urbain²⁴. En se mêlant durablement aux groupes qu'ils étudient, de jeunes chercheurs publient des analyses qui éclairent d'un jour nouveau des univers sociaux mal connus comme ceux des sans-abris²⁵, des familles noires²⁶ ou du quartier d'immigration polonaise²⁷. Dans le sillon méthodologique ouvert par cette première génération de travaux, une partie de la sociologie étatsunienne se construit dans les années 1950 sur des enquêtes en immersion²⁸ dans divers « mondes sociaux »²⁹, menées par des étudiants avancés de différentes origines sociales, ayant bénéficié du *GI bill* pour faire des études, à rebours des « suprêmes théoriciens » de la discipline et de leur « fétichisme du concept »³⁰. Cette période produit des travaux aujourd'hui considérés comme fondateurs par les chercheurs de terrain : Erving Goffman soutient en 1953 sa thèse de doctorat qui rend compte d'une longue immersion dans une communauté des îles Shetlands³¹ et Howard Becker

²² Pour un rappel de la charge critique adressée à la « théorie sociale » par les tenants de la « théorie empirique », voir Herbert Blumer, « What Is Wrong With Social Theory ? », *American Sociological Review*, n°18, 1954, p. 3-10.

²³ Les travaux d'Helen et Robert Lynd sont emblématiques de ce courant. Cf. Robert S. Lynd, Helen M. Lynd, *Middletown. A Study in Modern American Culture*, Orlando, Harvest-HBJ, 1957 (1929).

²⁴ Yves Grafmeyer et Joseph Isaac (dir.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1990.

²⁵ Nels Anderson, *The Hobo. The Sociology of the Homeless Man*, Chicago, University of Chicago Press, 1923

²⁶ Franklin E. Frazier, *The Negro Family in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1932.

²⁷ Isaac Thomas, Florian Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America (1918-1920)*, New York, A. Knopf, 1927 (5 volumes).

²⁸ Daniel Cefaï, « Faire du terrain à Chicago dans les années cinquante. L'expérience du Field Training Project », *Genèses*, n°46(1), 2002, p. 122-137.

²⁹ Anselm L. Strauss, « A Social World Perspective », *Studies in Symbolic Interaction*, n°1, 1978, p. 119-128.

³⁰ Charles Wright Mills, *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte, 1997 (1959), p. 37.

³¹ Erving Goffman, *The Presentation of Self in Everyday Life*, New York, Doubleday, 1959.

entame la rédaction de la première version d'*Outsiders*, sa célèbre enquête sur le monde des fumeurs de marijuana et des musiciens de jazz à Chicago³². Donald Roy entreprend dès 1946 de publier les articles tirés de son observation participante de dix mois en usine menée en 1944-1945³³.

L'attention aux enquêtés au centre de l'enquête de terrain

Au moins autant que chez les anthropologues, les mérites et les risques d'une telle *façon de faire de la sociologie* et de « parler de la société »³⁴ ont nourri une tradition de débats méthodologiques et de controverses épistémologiques chez les sociologues. Même si les premiers sociologues ethnographes de Chicago se reconnaissaient comme les héritiers des anthropologues culturels, notamment dans le don de soi et la célébration des intuitions du chercheur immergé dans des groupes culturels et linguistiques exotiques³⁵, il leur a fallu faire reconnaître le *fieldwork* dans une identité professionnelle, celle de la sociologie, jalousement attachée aux variables statistiques, aux modélisations et aux concepts (cette science de « l'empirie abstraite », comme la nommait C. W. Mills). Là où l'enquête par questionnaires vise à connaître les propriétés d'une population à partir d'une de ses fractions et s'accommode de la dépersonnalisation des informations collectées selon un petit nombre de catégories modélisables (âge, genre, profession, diplôme, revenu, type de résidence, etc.), l'agrégation statistique suffit à garantir l'anonymat aux répondants et à éviter toute contestation de la recherche par ces personnes à la publication des résultats dans leur généralité. Par comparaison, le travail de terrain consiste à rencontrer des personnes précises dans des groupes d'interconnaissance, à observer leurs conduites et à collecter des données biographiques sur elles.

Visant l'analyse de processus impliquant des acteurs sociaux, la démarche ethnographique conserve à l'inverse toute l'épaisseur personnelle des informations collectées afin de les articuler aux contextes d'existence, d'action et d'interaction des enquêtés. Le chercheur doit donc gagner la confiance de ses enquêtés pour qu'ils acceptent sa présence et sa curiosité, répondent à ses questions, lui confient leurs impressions et l'autorisent à pénétrer leur vie personnelle et ses traces (journaux intimes, archives privées, photographies de famille...), lui ouvrant par-là la possibilité d'articuler des dimensions très variées. Cette confiance repose sur la promesse de la confidentialité des données collectées mais aussi sur le respect des droits à l'intimité, à la réputation, à la protection des personnes qui entrent dans ce que Jack Katz appelle le « système social » liant l'enquêteur à ses enquêtés, que l'anonymat des répondants ne suffit pas toujours à garantir³⁶.

La question des libertés d'action et des dilemmes inhérents à la pratique du « terrain » prend, dès lors, une place centrale dans la formation des ethnographes³⁷. En ouvrant sans cesse de nouveaux objets à une investigation toujours plus attentive à saisir les pratiques, les interactions, les trajectoires et les représentations sociales au plus près des situations, l'engouement pour l'enquête de terrain gagne en reconnaissance. Mais cette légitimité croissante de la démarche ethnographique suppose également de donner tous les gages quant

³² Howard Becker, *Outsiders*, New York, Glencoe, 1963.

³³ Donald Roy, *Un sociologue à l'usine*, Paris, La Découverte, 2006.

³⁴ Howard Becker, *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La Découverte, 2009 (2007).

³⁵ Morris Freilich (ed.), *Marginal Natives. Anthropologists at Work*, New York, Harper Row, 1970.

³⁶ Jack Katz, « A Theory of Qualitative Methodology. The Social System of Analytic Fieldwork », in Robert M. Emerson (ed.), *Contemporary Field Research*, Prospect Heights, Waveland Press, 1983, p. 127-148.

³⁷ François Laplantine, *L'enquête et méthodes. La description ethnographique*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Didier Fassin, Alban Bensa (dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008.

à la vigilance épistémologique de l'ethnographe. Bien au-delà du « tact ethnographique » préconisé par Clifford Geertz³⁸, plusieurs ouvrages se consacrent à délimiter des principes élémentaires de conduite du chercheur à l'égard de ses enquêtés ainsi que vis-à-vis de la morale et du droit qui prévalent sur son terrain et dans sa société³⁹. Il lui est demandé de rendre des comptes à ses pairs quant au fait d'« être vraiment là » pour asseoir ses assertions sur des observations directes. Il lui est refusé toute position d'extranéité l'autorisant à exercer quelque violence que ce soit vis-à-vis des enquêtés. Il est enfin attendu qu'il objective qu'il est pour parler et d'où il parle pour vérifier qu'il tire bien ses connaissances d'un contact direct et sa compréhension du frottement de son propre système de valeurs et de pratiques avec celui de ses enquêtés, et pas du simple placage d'un regard socio ou ethnocentré.

Les contours de cette vigilance épistémologique des pairs s'approfondissent avec la multiplication des recherches. La concurrence entre chercheurs pour l'accès aux financements en fait même un front de recherche en soi, favorisant des querelles en légitimité de la démarche menée : pour disqualifier certains travaux et justifier d'en mener de nouveaux. Le réexamen en 1992 de l'enquête de *Street Corner Society* sur les bandes de jeunes du quartier italien d'une grande ville américaine cinquante ans après la publication par William Foote Whyte donne l'occasion de mesurer l'évolution des pratiques professionnelles et des exigences en matière de vigilance épistémologique. William Foote Whyte est soudainement sommé de se défendre sur les conditions de réalisation de son enquête et sur les effets de sa publication sur la vie des jeunes italo-américains qui y sont étudiés. Ces mises en accusation surviennent une décennie après que Whyte a décidé de lever le voile sur l'identité du quartier et des protagonistes de son ouvrage⁴⁰. Elles sont formulées par Marianne Boelen, alors cadre à l'Organisation mondiale de la santé et titulaire d'une maîtrise de sociologie de Columbia, qui a également enquêté dans le North End de Boston dans les années 1970 et 1980⁴¹.

Boelen reproche à Whyte de céder à différents biais dans l'interprétation des faits observés : d'abord en négligeant le système scolaire et les relations familiales de ses enquêtés, puis en plaquant sur les quartiers pauvres des « jugements normatifs » fondés sur les préjugés de la classe moyenne⁴². Tout cela conduirait Whyte à déformer la réalité qu'il se proposait d'étudier. Boelen voit là un « danger » pour la compréhension des « sous-cultures » populaires, un « péché éthique mortel »⁴³ de Whyte à l'égard de ses enquêtés-collaborateurs : d'abord parce qu'il ne leur a pas soumis ses résultats pour validation avant de les publier, ensuite parce qu'il n'a pas reconnu leur collaboration par une contrepartie, il ne les a pas rémunérés pendant l'enquête ni en partageant avec eux ses droits d'auteur. Boelen rapporte les sentiments des descendants des enquêtés de *Street Corner Society* qu'elle a recueillis – dont les fils de son principal informateur, « Doc » – qui estiment que Whyte a travesti la

³⁸ Clifford Geertz, « Afterword », in Steven Feld, Keith H. Basso (eds.), *Senses of place*, Santa Fe, School of American Research Press, 1996, p. 260.

³⁹ Tom Beauchamp, Ruth Faden, R. Jay Wallace, LeRoy Walters (eds), *Ethical Issues in Social Science Research*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1982.

⁴⁰ En 1981, à l'occasion de la deuxième réédition de son ouvrage, Whyte adjoint une substantielle annexe – « On the evolution of *Street Corner Society* » (p. 279-373) – dans laquelle il retrace la trajectoire sociale et professionnelle des principaux chefs de gangs du quartier depuis la fin des années 1930. Après une soixantaine de pages, dans une partie intitulée « Cornerville Revisited » (p. 342), Whyte écrit : « *As I write this, more than forty years after leaving the district, there seems no longer any reason to maintain its fictional name, nor to maintain the pseudonyms of some of the principal characters. I was studying the North End of Boston* ». 20 pages plus loin, il révèle le vrai nom des protagonistes de son étude, dont celui de « Doc », son principal informateur (p. 346). Cf. William Foote Whyte, *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum. Revised and Expanded*, Chicago, University of Chicago Press, 1981 (3rd ed.).

⁴¹ W. A. Marianne Boelen, « Street Corner Society: Cornerville revisited », *Journal of Contemporary Ethnography*, n°21(1), 1992, p. 11-51.

⁴² *Ibid.*, p. 28 sq.

⁴³ *Ibid.*, p. 33 et 34.

réalité, trahi la confiance et sali l'image de leurs pères. Au moment où Boelen publie sa charge contre Whyte, ce dernier est effectivement poursuivi par les avocats des fils de « Doc » pour atteinte à l'honneur de leur famille.

D'une vigilance sur la démarche à une réflexion sur les partis pris politiques de la recherche

L'affaire a fait l'objet d'un numéro spécial du *Journal of Contemporary Ethnography* en 1992⁴⁴. Whyte s'étonne que les souvenirs des enfants de ses enquêtés puissent être mis sur le même pied de validité que ses notes prises à chaud à la fin des années 1930, qui étaient appuyées sur un fort engagement personnel et sur des relations franches et sincères à Cornerville⁴⁵. Selon lui, les années 1980 voient l'émergence progressive d'un « climat post-fondamental » et d'une vision « déconstructionniste » du monde social dans laquelle l'idée d'une vérité objective se dissipe au profit de multiples perceptions subjectives⁴⁶. Devenue rapidement un *exemplum* mentionné dans tous les débats sur l'éthique des enquêtes ethnographiques, la controverse opposant Whyte à Boelen signale surtout l'ouverture d'un nouveau champ de confrontations à propos de la conduite des chercheurs en sciences sociales, consistant à évaluer leur souci d'établir une relation équilibrée et respectueuse avec ceux dont ils dévoilent publiquement une part de l'intimité⁴⁷. De la vigilance épistémologique au contrôle politique par les pairs, la frontière est ténue.

Un deuxième procès intellectuel fait à Whyte vient du camp des « ethnographes féministes » qui, depuis la fin des années 1970, ont progressivement structuré un courant critique pour dénoncer l'androcentrisme des enquêtes et de leurs résultats. Ces chercheuses veulent faire entendre une autre voix en promouvant une façon féministe d'ethnographier les opprimés : centrée sur les rôles, les expériences et les subjectivités des femmes au sein des agencements sociaux étudiés⁴⁸. Les grands classiques de l'ethnographie anthropologique et sociologique sont relus au prisme de leur niveau d'androcentrisme⁴⁹. *Street Corner Society* n'échappe pas à l'examen et, quand Shulamit Reinharz le passe au crible en 1992, elle conclut que ce travail de référence compte parmi les œuvres « trois fois androcentriques » puisque l'étude est conduite par un homme, qu'elle porte sur une configuration sociale dominée par des hommes et qu'elle ne s'intéresse qu'aux comportements masculins⁵⁰. Réalisée au plus près d'acteurs souvent sous domination sociale et culturelle, en situation de précarité matérielle, l'ethnographie est mise en demeure par une nouvelle génération de chercheurs de ne pas participer à la reproduction des dominations sociales, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, les conditions d'existence ou l'orientation sexuelle.

Ces critiques rejoignent celles qui sont formulées vis-à-vis des ethnologues par le mouvement anticolonial telles que celles de Michel Leiris⁵¹ et par les théories marxistes de l'émancipation d'inspiration fanonienne⁵², mais aussi par la critique littéraire – notamment

⁴⁴ Intitulé « Street Corner Society Revisited », le dossier réunit des contributions de Mariane Boelen, Norman Denzin, Angelo Orlandella (collaborateur de Whyte lors de l'enquête à North End), Laurel Richardson, Arthur Vidich et William Whyte lui-même. Cf. *Journal of Contemporary Ethnography*, n°21(1), 1992.

⁴⁵ William Foote Whyte, « Revisiting Street Corner Society », *Sociological Forum*, n°8, 1993, p. 285-298.

⁴⁶ William Foote Whyte, « Qualitative Sociology and Deconstructionism », *Qualitative Inquiry*, n°2(2), 1996, p. 220-226.

⁴⁷ W. A. M. Boelen, « Street Corner Society : Cornerville revisited », *art. cit.*, p. 38-40.

⁴⁸ Marcia Millman, Rosabeth Moss Kanter (eds.), *Another Voice Feminist Perspectives on Social Life and Social Science*, New York, Anchor Press, 1975.

⁴⁹ Lois Easterday, Diana Papademas, Laura Schorr, Catherine Valentine, « The Making of a Female Researcher. Role Problems in Field Work », *Urban Life*, n°6(3), 1977, p. 333-348.

⁵⁰ Shulamit Reinharz, *Feminist Methods in Social Research*, New York, Oxford University Press, 1992, p. 54.

⁵¹ Michel Leiris, « L'ethnologue devant le colonialisme », *Les Temps modernes*, n°58, 1950, p. 357-374.

⁵² Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 2001 (1^{er} éd. 1952).

féministe – comme celles de Sandra Harding et Merrill B. Hintikka⁵³ ou de Trinh T. Minh-Ha⁵⁴, inspirées des écrits de Michel Foucault sur la disciplinarisation par les discours et de Jacques Derrida en termes de déconstructionnisme. Une telle contre-épistémologie radicale voyage à travers toutes les sciences sociales⁵⁵ dès la fin des années 1960. Les chercheurs de terrain sont pris à parti, sommés de dire d'où ils parlent socialement et culturellement, enjoins de choisir politiquement leur camp. De cette contre-épistémologie critique de l'ethnographie – en tant que relation à l'autre et acte d'écriture – naissent de nouveaux cadres de normativité, de contrôle et d'autocontrôle au sein même du champ scientifique. En appelant à dépasser les normes et les classifications des dominants pour s'intéresser au point de vue des opprimés et des opposants aux différentes formes de pouvoir, ces critiques révolutionnent le rapport entre observateur et observé pour le fonder sur les principes de réciprocité intersubjective, de respect des différences et de responsabilité politique.

Ethnographier les « tiers-mondes », les « sous-mondes » et les « sous-cultures » de la société dominante, c'est en effet *donner à voir* mais aussi *faire entendre* la parole des « subalternes ». Ce pouvoir de représenter les autres que s'arroge le chercheur doit être encadré : contrôlé, borné, équilibré par le refus de laisser caricaturer, mépriser ou essentialiser l'autre selon une conception dualiste de l'ethnographie⁵⁶ opposant « eux et moi »⁵⁷. On retrouve cette inquiétude dans les dénonciations de l'anthropologie « dominocentrique » ou de la sociologie « bourgeoise » par certains chercheurs, comme échos des *Cultural Studies* qui, au fil des années 1980 et 1990, se déclinent en *Subaltern Studies*, *Gender Studies*, *Ethnic Studies*... en quittant leur berceau de Birmingham. La remise en cause des façons de considérer les enquêtés sur le terrain conduit à l'instauration d'une double (auto)surveillance du chercheur : « une politique de la situation et une éthique de la relation »⁵⁸. Dans cette perspective, la vigilance doit se prolonger au-delà du terrain par une véritable « politique de la représentation »⁵⁹ quand le chercheur retrouve la solitude toute puissante de l'écriture et risque de céder à une traduction falsifiée, voire à une présentation moralisatrice des enquêtés, de leurs modes de relation, de leurs représentations et de leur culture⁶⁰.

Concrètement, le nouveau régime de surveillance du chercheur se traduit par une relation d'enquête qui doit être démocratique, c'est-à-dire fondée sur des principes de symétrie (égalité des positions dans l'interaction, réciprocité d'intérêts à l'enquête, collaboration mutuelle) et doit accorder aux enquêtés un « droit à l'autodétermination » de leur représentation ethnographique⁶¹. Le chercheur de terrain doit, au fond, adopter une « politique

⁵³ Sandra Harding, Merrill B. Hintikka (eds), *Discovering Reality. Feminist Perspectives on Epistemology, Metaphysics, Methodology and Philosophy of Science*. Dordrecht, Reidel, 1983.

⁵⁴ Trinh T. Minh-Ha, *Woman, Native, Other. Writing Postcoloniality and Feminism*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1989.

⁵⁵ Edward Said, « Traveling Theory », *The World, the Text and the Critic*, Cambridge, Harvard University Press, 1983, p. 157sq.

⁵⁶ Marilyn Strathern, « Out of Context. The Persuasive Fictions of Anthropology », *Current Anthropology*, n°28(3), 1987, p. 251-281.

⁵⁷ Stéphane Breton, *Eux et moi*, documentaire Les films d'ici, 2001, 63 mn.

⁵⁸ Michel Naepels, « L'épiement sans trêve et la curiosité de tout », *L'Homme*, n°203-204, 2012, p. 96.

⁵⁹ Mark Neumann, « Collecting Ourselves at the End of the Century », in Carolyn Ellis, Arthur P. Bochner (eds), *Composing Ethnography : Alternative Forms of Qualitative Writing*, Walnut Creek, AltaMira Press, 1996, p. 172-198.

⁶⁰ En plaçant à égalité les traces d'histoire orale des Saramakas du Surinam et les propres analyses qu'il en propose (les deux « sources » se partageant les pages du livre), Richard Price signe une ethnographie dialogique exemplaire. Voir Richard Price, *First-Time. The Historical Vision of an Afro-American people*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1983.

⁶¹ Liz Stanley, Sue Wise, *Breaking Out. Feminist Consciousness and Feminist Research*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1983, p. 137.

de l'ethnographie »⁶² veillant à ne pas « exploiter » ou « instrumentaliser » les personnes rencontrées pendant l'enquête de terrain, mais aussi à anticiper les effets psychiques et politiques des éléments tirés de l'enquête (données, faits, analyses) qui seront révélés dans les publications⁶³. Dans l'ouverture de l'ouvrage qu'il consacre avec George Marcus précisément à la mise en texte des enquêtes ethnographiques, James Clifford parle d'un nécessaire « tact dans la représentation »⁶⁴. La vigilance épistémologique et politique de l'ethnographe passe désormais par une auto-analyse⁶⁵. Être un bon chercheur de terrain, c'est *dire d'où on parle* socialement et politiquement avant de dire de qui l'on parle et ce qu'on a appris.

Des impensés du sociocentrisme à l'endo-ethnographie ?

L'auto-analyse du chercheur de terrain à cette intention est-elle suffisante ? Menée avec sincérité, peut-elle être sans complaisance ? Ou faut-il considérer que seul l'exercice endo-ethnographique d'analyse d'un groupe par un de ses membres est le moyen de dissiper les soupçons de préjugés de classe, de genre ou de race ? Pratiquée par « l'anthropologie féministe », l'endo-ethnographie accompagne également la « révolution épistémologique » de l'écriture de l'histoire et de la sociologie des Afro-Américains⁶⁶ et des autres minorités raciales. De nombreuses études sociologiques des années 1980 et 1990 dénoncent les analyses colportant un portrait univoque et culturaliste des « Blacks » et des « Latinos » et se livrent à une contre-ethnographie des minorités et des pauvres⁶⁷. Une nouvelle génération d'ethnographes s'est ainsi attachée à « désexotiser les quartiers pauvres » en invitant parallèlement à contester le travail d'« auteurs » davantage intéressés par le sensationnalisme ou les figures stéréotypées du « ghetto » que par la dénonciation d'un état de domination économique, raciale et sociale⁶⁸. Réalisés notamment par des chercheurs « non-blancs » et parfois issus des quartiers étudiés, des travaux endo-ethnographiques se sont donné pour objectif de restituer plus justement le vécu et les représentations des enquêtés. Dans la veine du *Hobo* dont Nels Anderson disait que l'écriture avait été une débrouille parmi d'autres pour ce fils de hobo, hobo lui-même⁶⁹, *Punished* constitue l'un des ouvrages les plus emblématiques de cette nouvelle « ethnographie du ghetto ». Victor Rios y étudie le ghetto d'Oakland (Californie) où il a grandi dans les années 1980-1990 et où il a appartenu à un gang criminel... avant de faire un doctorat à l'Université de Berkeley. Rios livre une analyse crue et précise de la stigmatisation scolaire et de la surveillance policière qui façonnent dès leur plus jeune âge le destin des Latino-Américains et des Afro-Américains des quartiers défavorisés d'Oakland⁷⁰.

⁶² Alban Bensa et Didier Fassin, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2008.

⁶³ Caroline Brettell (ed.), *When They Read What We Write. The Politics of Ethnography* Westport, Bergin and Garvey, 1993.

⁶⁴ Introduction à James Clifford, George E. Marcus (eds), *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, University of California Press, 1986, p. 11, traduite dans James Clifford, « Vérités partielles, vérités partiales », *Journal des anthropologues* [En ligne], n°126-127 | 2011, mis en ligne le 15 décembre 2013, consulté le 22 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/jda/5585> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.5585>.

⁶⁵ Florence Weber, *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, EHESS et INRA, Paris, 1989.

⁶⁶ Clarence E. Walker, *Deromanticizing Black History. Critical Essays and Reappraisals*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1991.

⁶⁷ Loïc Wacquant, « Scrutinizing the Street. Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, n°107(6), 2002, p. 1468-1532.

⁶⁸ Mario L. Small, « De- Exoticizing Ghetto Poverty. On the Ethics of Representation in Urban Ethnography », *City & Community*, n°14, 2015, p. 352-358.

⁶⁹ Nels Anderson, *The Hobo: The Sociology of the Homeless Man*, Chicago: University Of Chicago Press, 1923.

⁷⁰ Victor M. Rios, *Punished : Policing the Lives of Black and Latino Boys*, New York, NYU Press, 2011.

Au point de faire de l'endo-ethnographie une condition indépassable, une contrainte absolue que les chercheurs devraient s'imposer à eux-mêmes ? En France, l'interrogation autour de l'endo-ethnographie traverse aussi toute une série d'enquêtes portant sur les mondes populaires, les groupes marginaux et leurs cultures. Dès 1991, Gérard Mauger inventorie les raisons pour lesquelles l'ethnologue des milieux populaires doit se garder de « l'illusion de faire illusion » en comptant sur différents stratagèmes de présentation de soi et tous les « arts du camouflage » qui pourraient lui laisser croire – à tort – qu'il est possible de se fondre parmi ses enquêtés⁷¹. Rappelant qu'il n'y a pas, sur le terrain, de position « hors-jeu », au sens d'une place neutre dans le jeu social qui est étudié, G. Mauger invite à toujours expliciter sociologiquement la situation d'enquête en tant qu'interaction mais aussi comme rapport de force symbolique. Identifier ses propres « appartenances » (origine sociale, trajectoire sociale, partis pris paradigmatiques, engagements militants) permet de mieux comprendre les conditions particulières d'ouverture (et donc aussi de résistance, voire de fermeture) du terrain quant à la présence curieuse – dans les deux sens du terme – de l'ethnologue dans des groupes sociaux ou des organisations qui se vivent comme inaccessibles aux « étrangers ». Ainsi, Daniel Bizeul insiste sur le dilemme moral que lui pose le fait de travailler sur le « monde à part » des militants du Front national⁷², très stigmatisé dans la communauté intellectuelle et dont le fait de s'en rapprocher équivaut *a priori* à marquer allégeance à leurs thèses. Est-il fatalement dans l'endo-ethnographie ?

De façon peut-être contre-intuitive, « être du cru » ne dispense pas du nécessaire travail d'auto-objectivation. Les chercheurs ont *a minima* un travail de défamiliarisation à produire pour penser les illusions dont sont victimes les acteurs de l'intérieur. Mais ils ont aussi besoin de penser la distance que crée chez eux l'expérience de rupture avec leur propre univers. Quand ils reviennent enquêter dans leur monde social d'origine, les chercheurs sont en effet des transfuges de classe qui, comme le note Richard Hoggart à la lumière de sa propre expérience, doivent s'appliquer une forme d'« auto-surveillance »⁷³. Étudiant les bandes de jeunes de sa cité (la cité des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne), Marwan Mohammed cherche ainsi à établir un « pacte de confiance » avec ses différents enquêtés, qui passe par la mise à plat de ses attaches antérieures de « petit » puis de « grand du quartier », d'animateur de centre de loisirs (maternel et primaire), d'éducateur à la maison de quartier, de surveillant d'externat dans le collège fréquenté par les adolescents de la cité, d'entraîneur dans le club local de futsal, de responsable associatif, engagé ponctuellement contre le racisme et les violences policières, qui sont autant de perceptions de sa personne dans le quartier⁷⁴.

Pour toutes ces raisons, lorsqu'il pratique l'ethnographie, le chercheur en vient à se mettre sous surveillance de lui-même et sous celle de ses pairs. Sans tomber dans le vertige de l'introspection régressive et stérilisante, ou dans la facilité d'excommunier ses concurrents en fonction de leur degré d'attache biographique à l'objet d'étude. Passant de l'invitation à la « réflexivité » à l'impératif d'« auto-analyse », voire à l'interrogation sur la nécessité de l'« endo-ethnographie », l'épistémologie de l'enquête de terrain établit l'analyse de la relation d'enquête comme un élément constitutif du raisonnement sociologique et comme un moment clé dans la production de la conviction autour des résultats proposés. Fût-ce au prix d'une vigilance épistémologique qui est menacée de se teinter de surveillance politique de la recherche par les chercheurs.

⁷¹ Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, 1991, p. 125-143.

⁷² Daniel Bizeul, *Avec ceux du FN. Un sociologue au Front national*, Paris, La Découverte, 2003, p. 23sq.

⁷³ Richard Hoggart, *33 Newport Street. Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1991.

⁷⁴ Marwan Mohammed, *La formation des bandes de jeunes : entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.

Sociologiser les mondes d'encadrement de la recherche : vers un nouveau régime de surveillance des chercheurs ?

Dans le droit fil du « programme fort » formulé par David Bloor⁷⁵, quand on s'intéresse aux conditions sociales de production des sciences sociales et surtout au travail concret des chercheurs, on note que leur activité quotidienne n'est pas réductible à « la vie de laboratoire »⁷⁶. Les *Sciences Studies* invitent à porter le regard sur les divers réseaux de relations nouées à l'extérieur du monde académique. La « sociologie de la traduction », inventée par Michel Callon et Bruno Latour dans les années 1980, a ainsi mis au jour que ces relations prennent la forme d'une compétition pour la domination intellectuelle, mais aussi pour les ressources matérielles, institutionnelles, réputationnelles, et qu'elles s'opérationnalisent à travers toutes sortes de stratégies d'alliance⁷⁷. Rapporté à notre questionnement sur le régime de surveillance que supportent les chercheurs, ce programme nous incite à prendre toute la mesure des transformations sociales du monde de la recherche qui sont survenues au cours des trois dernières décennies. La médiatisation accrue des controverses sociotechniques (autour notamment des questions environnementales, biogénétiques, économiques, sécuritaires...) fournit autant d'opportunités d'objets financés pour les chercheurs en sciences sociales⁷⁸. La mise en marché et la managérialisation de la « production scientifique » (généralisation des logiques évaluatives et classificatoires vis-à-vis de la concurrence, *benchmarking*...), la routinisation des « affaires » dans la production scientifique par la systématisation du recours au droit et à l'arbitrage judiciaire des désaccords⁷⁹, la digitalisation de l'économie informationnelle amènent les chercheurs et les institutions qui les emploient à composer, négocier, s'allier ou s'opposer à de nouveaux types d'acteurs humains (journalistes scientifiques, pirates informatiques, avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle ou le droit à l'image, contrôleurs de gestion, éthiciens...) et non-humains (indicateurs bibliométriques, formulaires d'appels à projets, formulaires de soumission de projets, *timesheets*, *workpackages*, formulaires de consentement, assignations à comparaître, etc.), attestant par là d'une limitation de leur autonomie d'action.

Tout concourt à considérer que l'environnement professionnel des chercheurs s'engageant sur le terrain – qu'il soit social, technique, institutionnel, économique, médiatique ou juridique – a profondément muté ces dernières décennies. Et que ces transformations de leur écologie professionnelle ne sont pas sans lien avec le régime de limitation de mouvement que nous explorons dans ce livre. Andrew Abbott, qui a étudié à la suite de Hughes comment certaines professions luttent pour protéger leur domaine de compétences propres contre les concurrences interprofessionnelles⁸⁰, a mis en exergue la forte interdépendance des écologies professionnelles⁸¹, notamment dans le cas des professions savantes (*knowledgebased-occupations*). Même dans les secteurs où semble établi un monopole de juridiction (le médecin et la santé, le juriste et la procédure judiciaire), les écologies professionnelles sont

⁷⁵ Qui proposait de ne plus exclure les dimensions sociales de l'activité scientifique de l'analyse de ses produits. Voir David Bloor, *Knowledge and Social Imagery*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1976.

⁷⁶ Bruno Latour, Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988 (1^{er} éd. 1979).

⁷⁷ Voir sur ce point, l'article emblématique de Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.

⁷⁸ Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

⁷⁹ Luc Boltanski, Élisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt, Stéphane Van Damme, *De Socrate à Pinochet. Affaires, scandales et grandes causes*, Paris, Stock, 2007.

⁸⁰ Andrew Abbott, *The system of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 (cf. chapitre 3 : « The Claim of Jurisdiction », p. 95sq).

⁸¹ *Ibid.*, p. 60.

toutes inter-reliées et mobiles, constituées d'un assemblage complexe « d'acteurs, de lieux et de liens ». S'agissant des universitaires, l'écologie professionnelle possède des contours qui sont particulièrement poreux et dont témoigne le rôle des étudiants, des administrateurs ou des « clients » non-universitaires qui sont tout à la fois « publics » et « acteurs endogènes » de l'université⁸². En reprenant à notre compte le concept d'« écologies liées » d'Abbott, il est possible de reconsidérer toutes sortes d'interlocuteurs (experts des agences d'évaluation, agents des services de valorisation, conseillers en montage de projets internationaux, fonctionnaires « sécurité-défense », agents des fondations, des centres de recherche privés, des *think tanks*...) et d'y voir les représentants des écologies professionnelles avec lesquelles interfèrent aujourd'hui les chercheurs en sciences sociales, exerçant sur eux des pressions que les exemples développés dans l'ouvrage vont aider à caractériser.

En faisant ainsi travailler sur nos propres expériences les concepts de la sociologie des systèmes professionnels, avec ceux des *Sciences Studies*, nous espérons proposer une objectivation sociologique des multiples ordres de contrainte dans lesquels se produit la connaissance sur le social, à l'origine de la pression que supportent les chercheurs, voire du sentiment de dépossession de leur cadre d'exercice professionnel qu'ils ressentent au moment de décider de leurs objets et de leurs pratiques de recherche. Le contrôle par les pairs s'y révèle non seulement épistémologique et politique mais aussi professionnel et social. Très loin des conditions de réalisation et de publication des enquêtes fondatrices de l'ethnographie⁸³, les chercheurs du début du XXI^e siècle doivent composer avec la surveillance régulière d'une série d'acteurs très divers. D'abord leurs pairs, pour de bonnes et de moins bonnes raisons. Ensuite leurs enquêtés, en défense de leur liberté mais aussi pour garder à l'abri des regards certaines pratiques et arrangements. Enfin toutes sortes d'autorités instrumentalisant différentes circonstances pour se légitimer dans leurs interventions venant limiter ou contrôler l'autonomie des chercheurs : en défense des enquêtés à travers des arguments d'éthique, de consentement éclairé et de protection des données personnelles avec pour corrélat de leur conférer une capacité à interdire l'enquête de sciences sociales ; en défense des chercheurs eux-mêmes contre les enquêtés, avec pour effet d'introduire un régime d'autorisation pour l'investigation des sciences sociales ; en défense des intérêts des contribuables contre des chercheurs des institutions publiques se mettant en danger et qu'il faut secourir ensuite de façon coûteuse, ou tenant des propos qui leur valent d'être attaqués par les enquêtés devant la justice, avec pour solution un régime d'assèchement des financements récurrents de la recherche et de relais par des financements sur réponses à appels d'offres pour pouvoir exclure du champ d'étude les sujets embarrassants sous l'argument qu'ils sont susceptibles de créer des contentieux.

L'hypothèse principale qui sous-tend notre démarche éditoriale est l'émergence d'*un nouveau régime de surveillance* dans les sciences sociales qui imbriquerait les trois catégories d'acteurs précédemment citées et qui serait caractérisé par l'imposition de normes juridiques et managériales de plus en plus contraignantes sous couvert d'éthique de la recherche (1), par la faculté des enquêtés à contester, entraver, voire refuser le processus d'investigation sociologique(2) et par la nécessité des chercheurs de réinventer leur recherche face au déploiement de nouvelles logiques de censure et de surveillance (3).

L'enquête aux prises avec de nouvelles normes juridiques et managériales

⁸² Andrew Abbott, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, n°23, 2005, p. 250.

⁸³ On songe notamment à l'enquête que Bronislaw Malinowski effectue dans les îles Trobriand à la fin des années 1910. Voir Bronislaw Malinowski, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989 (1^e éd. 1922).

La matrice triangulaire de la surveillance des recherches en sciences sociales entre pairs, enquêtés et institutions de recherche présente des opportunités pour une société en voie de managérialisation et de juridicisation toujours plus poussées. La pensée libérale utilitariste, qui soumet toute activité à une mise en concurrence des « producteurs » test de justification de court terme, trouve dans les dispositifs d'appel d'offres de recherche des moyens d'étendre son emprise à la science et d'enrôler les chercheurs eux-mêmes pour l'exercer. Le financement sur projets et la valorisation des co-financements conduisent à multiplier les contrats de recherche, encadrés par le droit pour organiser les relations entre les partenaires impliqués.

D'une part, le chercheur est de plus en plus souvent sommé de faire valider son protocole d'enquête par les garants d'une éthique scientifique très proche de celle de la médecine sous l'argument que les chercheurs en sciences sociales travaillent sur l'humain dans une certaine ressemblance avec les sciences du corps et de la psyché pour lesquelles des protocoles d'autorisation ont été construits. Il a alors pour interlocuteurs les services juridiques des universités et des bailleurs de la recherche, les comités d'éthique des sociétés savantes et des rédactions des revues scientifiques. D'autre part, le chercheur est souvent invité à obtenir le consentement éclairé de ses enquêtés quant à sa démarche et à l'usage des données collectées⁸⁴, non sans déclencher par là quelque perplexité chez certains d'entre eux. Avec la judiciarisation contemporaine des conflits avec les enquêtés et des réclamations associées, les tensions qui s'exercent sur l'activité des ethnographes ne se limitent plus à une perspective conséquentialiste où la discussion est centrée sur la pertinence scientifique et morale des moyens mis en œuvre par le chercheur pour parvenir à des connaissances stabilisées. Elles intègrent également une perspective politique où le débat porte sur le respect par le chercheur des valeurs de justice et d'égalité, ainsi que des droits fondamentaux de ses enquêtés⁸⁵.

En premier lieu, l'imposition de nouvelles règles et normes à la suite des transformations du financement de la recherche et de l'évolution du droit constitue depuis plusieurs dizaines d'années le lot commun des chercheurs aux différentes étapes des recherches de terrain. Elle s'inscrit dans le mouvement de juridicisation des relations sociales et ordonne la surveillance des pairs en formalisant le règlement des désaccords scientifiques : par procès pour plagiat, pour diffamation... Des chercheurs sont aussi poursuivis en justice par leurs enquêtés qui s'estiment exploités, trahis ou salis par la publication des travaux dont ils sont l'objet⁸⁶. Et les tutelles universitaires et de recherche s'en trouvent affectées : anticipant une judiciarisation des publications scientifiques, elles juridicisent les pratiques de recherche. Les prescriptions éthiques faites aux chercheurs se muent en chartes ou en conventions qui encadrent aujourd'hui formellement les pratiques professionnelles. Ces éléments qu'on a pris soin de distinguer analytiquement s'imbriquent dans des processus de long va-et-vient entre les enquêteurs, les enquêtés, les autorités universitaires et de recherche et les tribunaux, faisant jouer différents niveaux de responsabilité. Sur ce point, l'ouvrage mesure l'évolution de nos difficultés d'exercice professionnel depuis la parution de l'ouvrage de Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat, *Enquêter : de quel droit ?*. En 2010, ils appréhendaient ces problématiques sous l'angle du « droit à » (enquêter, garantir une confidentialité, disposer d'une liberté d'écriture) souvent par comparaison avec le métier de journaliste, imbriquant logiques individuelles, collectives et institutionnelles. Ces entraves se sont approfondies et il faut

⁸⁴ Pour un panorama des controverses épistémologiques sur les mérites et inconvénients des « formulaires de consentement » et des façons d'en faire usage avec les enquêtés, voir L. Mun Wong, « The Ethics of Rapport : Institutional Safeguards, Resistance and Betrayal », *Qualitative Inquiry*, n°4, 1998, p. 178-199.

⁸⁵ Sur l'opposition conséquentialiste/déontologisme, voir Robert Dingwall, « Ethics and Ethnography », *Sociological Review*, n°28, 1980, p. 871-891.

⁸⁶ Laëtitia Atlani-Duault, Stéphane Dufoix, « Les sciences sociales saisies par la justice », *Socio*, n°3, 2014, p. 9-47.

aujourd'hui y ajouter l'inquiétude des institutions académiques qui craignent les conséquences de recherches perçues comme polémiques. Les pratiques sont diverses suivant les tutelles. Certaines pourront soutenir le chercheur (même lors d'un procès) quand d'autres resteront silencieuses ou fuyantes. Mais les pratiques de ces institutions aboutissent rarement à des protections au niveau national, à l'exception du Canada où la Cour suprême a consacré, en 2014, le caractère confidentiel des entretiens réalisés par les chercheurs autour de l'affaire Luka Magnotta⁸⁷. Shamus Khan, assigné à comparaître devant les tribunaux et sommé de remettre à la justice ses carnets de terrain et ses données d'enquête, ne voit pas son université de rattachement prendre en charge sa défense, se défaussant sur le chercheur comme s'il s'agissait d'une affaire privée⁸⁸. Dès lors, se pose la question de la protection institutionnelle des chercheurs et des capacités matérielles et financières de la profession à faire face à de telles menaces et à engendrer une riposte collective sur ces questions dans des sociétés de plus en plus judiciairisées. Dans le traitement de ces « affaires », la place de l'institution académique est souvent ambiguë : elle se donne pour mission de protéger les enquêtés contre des usages malveillants des informations collectées par les chercheurs (chartes déontologiques, comités d'éthique, procédures de déclaration à la CNIL⁸⁹, etc.) en même temps qu'elle cherche à prévenir les procès contre ses chercheurs. L'intervention désormais procéduralisée des comités d'éthique (des universités, des revues, des associations savantes, des bailleurs) et l'attente de conformation des chercheurs aux nouvelles normes de droit⁹⁰ sont vues comme ingérences et signent une perte d'autonomie de ces derniers dans la définition de leurs protocoles d'enquête sur le terrain.

Mais, vis-à-vis des enquêtés, ces chartes, conventions et comités ne sont pas toujours en mesure de répondre à leurs préoccupations suivant leur position sociale : les personnalités publiques, les individus préoccupés par la discrétion de leurs activités ou par la préservation de leur reconnaissance reposant sur la publicisation d'informations choisies, les individus qui se dévoilent avec leurs faiblesses devant l'enquêteur ne s'y reconnaissent pas toujours⁹¹. L'importance de ces enjeux croît avec la diversification des objets de recherche des sciences sociales, avec l'accessibilité croissante à des données numériques de seconde main, avec les possibilités d'information sur les personnes qu'offrent les réseaux sociaux (blogs, CV et sites web personnels, pages Facebook, Twitter, etc.). Parallèlement, les activités du chercheur sont de plus en plus exposées sur la toile (communication des laboratoires de recherche, blog de recherche, archives ouvertes de la recherche), le rendant ainsi comptable de son travail devant plus de regards extérieurs. Les stratégies développées par les enquêteurs comme par les tutelles pour faire face à cette surveillance des enquêtés évoluent : hier inattentifs parfois, beaucoup s'efforcent aujourd'hui de protéger les données personnelles qu'ils collectent mais d'autres préfèrent renoncer purement et simplement aux outils numériques et à l'enquête de terrain devant les difficultés promises. On se doute bien, par exemple, qu'il est aberrant de chercher le consentement des enquêtés à une enquête dont le chercheur peine à dire l'objet exact car il le cerne encore mal en début d'investigation et sait qu'il est très important qu'il

⁸⁷ Nathalie Samson, « Au Québec, une décision appuie le caractère confidentiel des entrevues réalisées par les chercheurs », *Affaires universitaires*, 12 mars 2014.

⁸⁸ Shamus Khan, « The Subpoena of Ethnographic Data », *Sociological Forum*, n°34/1, 2019, p. 253-263.

⁸⁹ Commission nationale de l'informatique et des libertés.

⁹⁰ À l'instar du Règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté par l'Union européenne en 2018 (*cf. supra*).

⁹¹ Delphine Naudier, « La restitution aux enquêté-e-s : entre déontologie et bricolages professionnels ? », p. 79-104 ; Sébastien Roux, « La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontologique », p. 139-154 ; Michaël Meyer, « "Tu veux ma photo ?". Droit de regard et droit à l'image dans la sociologie visuelle », p. 155-186 ; Pernelle Issenhuth, Géraldine Vivier, Isabelle Frechon, « Concilier les droits de chacun : une éthique en dynamique. Enquête auprès de mineurs "protégés" », in Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat, *op.cit.*, p. 187-210.

puisse s'en écarter si « le terrain » l'exige, s'il lui fournit de la matière particulièrement pertinente pour un questionnement un peu décalé dont il n'avait pas anticipé l'enjeu⁹². Outre le risque de se voir refusé l'accord, le chercheur pourrait obtenir un accord inadéquat. Et si accord il y a, cela risque d'être au prix d'une observation dévoyée parce que perturbée par la prise en considération par l'enquêté du regard porté sur lui, vu comme un regard évaluateur, l'amenant à altérer volontairement sa conduite pour échapper à un jugement qui pourrait lui être défavorable.

Ensuite, les transformations du champ scientifique sont marquées par des formes de managérialisation des activités de recherche qui signalent l'assujettissement croissant des sciences sociales aux logiques du marché (concurrence, rentabilité, diffusion de standards liée à l'économicisation de la recherche). L'évaluateur et le gestionnaire des projets prennent une place croissante dans ces nouvelles écologies liées des chercheurs en sciences sociales. Ce mouvement implique souvent d'étendre la dimension bureaucratique de l'institution aux dépens de ses fonctions centrales⁹³. Le rôle des bailleurs de fonds relève davantage de contraindre la forme (calendrier, livrables, recommandations et préconisations normatives, évaluation) que de pointer l'originalité et la pertinence de la « production » de savoirs sur la société. Nous assistons à des formes de privatisation de la recherche, avec des jeux de concurrence entre structures scientifiques et avec d'autres institutions (*think tanks*, cabinets d'expertise, sociétés de conseils privées, etc.) qui produisent des suggestions et des indicateurs sur la recherche à mener. Il n'apparaît pas exagéré de parler de mise en administration, voire d'une disciplinarisation du métier de chercheur, d'un assujettissement à des logiques bureaucratiques. Cette tendance désormais installée d'une évaluation quantitative des chercheurs échappe au contrôle de ces derniers, sans autonomie vis-à-vis du marché mondial de la recherche fondé sur la concurrence et les préceptes néolibéraux (sur le modèle des « palmarès » et des classements du type de celui qui est établi par l'Université Jiao Tong de Shanghai)⁹⁴. Les principes qui gouvernent la recherche relèvent alors le plus souvent du « *Publish Globally and Perish Locally vs. Publish Locally and Perish Globally* »⁹⁵, c'est-à-dire d'arbitrages selon des logiques de sélection et de professionnalisation distinctes suivant les champs académiques nationaux et internationaux, faisant craindre un arbitrage entre la carrière scientifique et la qualité du savoir professionnelle produit. Pour être complets, nous pourrions introduire dans ce raisonnement la montée en puissance de l'expertise et de la recherche-action qui signale une injonction à l'utilité voire à la rentabilité – économique, sociale, technique – des fonds engagés dans la recherche, selon des critères parfois éloignés des logiques scientifiques. Le souci de performance et de rentabilité des fonds investis dans la recherche encourage la recherche sur contrats et conduit les financeurs publics ou privés à privilégier une sociologie *policy-oriented*, une science de gouvernement prescriptive, des recherches dites « appliquées ». Faire valoir son travail dans ce cadre, c'est composer dans les méandres des possibles des financements privés. Le chercheur est confronté à de nouvelles contraintes temporelles et spatiales, matérielles et financières qui, à défaut d'être respectées, l'exposent à des critiques sur

⁹² Anne-Marie Arborio, Pierre Fournier, *L'observation directe*, Paris, Colin, 2021, chapitre 5.

⁹³ Béatrice Hibou, *La bureaucratiation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.

⁹⁴ Pour une étude de la situation européenne inspirée de la sociologie de Bourdieu, voir Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, 2008.

⁹⁵ Sari Hanafi, « Les systèmes universitaires au Moyen-Orient arabe. Publish Globally and Perish Locally vs. Publish Locally and Perish Globally », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°131, 2012, p. 23-44.

son utilité sociale⁹⁶ et sur la scientificité de son travail, très efficaces pour se débarrasser d'une « science qui dérange » pour sa puissance critique⁹⁷.

Enfin, ces logiques de surveillance se développent également « en interne » par l'action des pairs et des tutelles (responsables de laboratoires, chefs de départements, présidents d'universités, etc.) qui exercent des formes de contrôle et de censure, directes ou indirectes, sur leurs collègues : par peur de dévoiement de la « pureté de la science », par méfiance à l'égard d'une recherche engagée qui risquerait de compromettre la neutralité de l'institution scientifique ou par esprit de compétition, le champ des sciences sociales étant de plus en plus traversé par des mises en concurrence. C'est notamment dans ce contexte de compétition accrue, qu'il convient de replacer les initiatives mentionnées plus haut d'une minorité d'enseignants-chercheurs appelant fin 2020 et début 2021 les tutelles ministérielles à lutter énergiquement contre de supposées influences politiques et idéologiques qui viendraient saper le prestige de l'Université française et risqueraient à terme de nuire à son rayonnement international. La catégorie politique de « l'islamogauchisme » y sert à alimenter des controverses publiques qui semblent dériver des débats scientifiques denses autour des analyses postcoloniales et des études de genre. L'engrenage pétitionnaire s'inscrit dans un contexte où les phénomènes de concurrence entre chercheurs s'imbriquent aux logiques de surveillance croisée auxquelles participent les autorités d'encadrement de la recherche.

Pour rendre compte de ce régime de contrainte, retournons le regard de chercheur sur nous-mêmes et tirons parti de la sociologie du champ scientifique, en plus de la sociologie des sciences et de la traduction, et de la sociologie des professions, pour contribuer à éclairer les nouvelles conditions de production du savoir scientifique en sciences sociales. Sur ce point, la sociologie du champ scientifique de Pierre Bourdieu permet de mettre la focale sur les raisons proprement sociales des rapports de force et des concurrences entre acteurs de la recherche qui conditionnent « l'apparition de ces produits sociaux relativement indépendants de leurs conditions sociales de production, que sont les vérités scientifiques »⁹⁸. Or, ces relations plus ou moins concurrentielles entre pairs exploitent les questions de surveillance institutionnalisée pour s'exprimer, pour fragiliser tel processus d'enquête, pour discréditer telle publication de résultats. L'analyse en termes de champ conduit ainsi à s'interroger sur le degré d'autonomie ou, au contraire, d'hétéronomie de cet espace d'activités que l'on appelle les « sciences sociales ». Quels sont les facteurs. Ensuite, les transformations du champ scientifique sont marquées par des formes de managérialisation des activités de recherche qui signalent l'assujettissement croissant des sciences sociales aux logiques du marché (concurrence, rentabilité, diffusion de standards liée à l'économicisation de la recherche). L'évaluateur et le gestionnaire des projets prennent une place croissante dans ces nouvelles écologies liées des chercheurs en sciences sociales. Ce mouvement implique souvent d'étendre la dimension bureaucratique de l'institution aux dépens de ses fonctions centrales⁹⁹. Le rôle des bailleurs de fonds relève davantage de contraindre la forme (calendrier, livrables, recommandations et préconisations normatives, évaluation) que de pointer l'originalité et la pertinence de la « production » de savoirs sur la société. Nous assistons à des formes de privatisation de la recherche, avec des jeux de concurrence entre structures scientifiques et avec d'autres institutions (*think tanks*, cabinets d'expertise, sociétés de conseils privées, etc.) qui produisent des suggestions et des indicateurs sur la recherche à mener. Il n'apparaît pas exagéré de parler de mise en administration, voire d'une disciplinarisation du métier de chercheur, d'un assujettissement à des logiques bureaucratiques qui déterminent l'intérêt des questions

⁹⁶ Bernard Lahire, *Pour la sociologie, et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La découverte, 2016.

⁹⁷ Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.

⁹⁸ Pierre Bourdieu, « Le champ scientifique », *op.cit.*, p. 88.

⁹⁹ Béatrice Hibou, *La bureaucratiation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.

qu'elles se posent et les compétences qui lui sont reconnues pour en traiter ? Autrement dit, qui définit les enjeux prioritaires de la recherche et comment ? Selon quels critères s'opère la reconnaissance de la qualité parmi les chercheurs ? Ici, plusieurs mécanismes entrent spontanément en ligne de compte dans l'analyse. Dans ces processus multiples, les questions d'éthique et de sécurité des données prennent de plus en plus d'importance. L'apparition et la généralisation des « agences » (d'évaluation, d'attribution des moyens) et, avec elles, des critères de performance, de rentabilité et de sécurité issus du management modifient et externalisent hors de la communauté académique les modalités du jugement concernant les enjeux scientifiques.

Contrairement à l'état de la recherche dans les années 1970 et 1980 au moment où Bourdieu en propose l'analyse¹⁰⁰, il est clair que les ressorts de la consécration académique comme les mécanismes de distribution (de concentration voire de monopole) des « capitaux matériels et symboliques de la recherche » ont pour partie échappé à la mainmise des seules « concurrences internes au champ scientifique » et qu'ils posent aussi la question fondamentale du rapport au monde profane, c'est-à-dire de la relation des chercheurs aux enquêtés et aux commanditaires des études.

Vers une surveillance panoptique ?

L'enquête de terrain réclame en effet la participation des enquêtés : pour partager des conversations, donner à voir des documents, laisser observer leurs pratiques. L'analyse se joue dans le contact direct et de plain-pied avec eux. Au-delà de l'information collectée, sa fécondité repose en effet sur les phénomènes cognitifs qui sont déclenchés par le frottement, dans la situation étudiée, entre des systèmes de lecture du monde différents, ceux des enquêtés et celui du chercheur, qui se révèlent par-là. Elle se joue dans l'effort du chercheur pour décrypter ces désajustements, pour leur donner du sens et, déjà, pour les comprendre assez de façon à composer avec eux au quotidien pour poursuivre son immersion dans la situation dont il est initialement étranger. Logiquement, cela se fait d'abord dans une certaine distance, sinon défiance, de la part des enquêtés. À quoi s'ajoutent parfois des maladresses de la part du chercheur, ouvrant sur des pataquès¹⁰¹, des offenses involontaires. Donc avec un risque de maintien à distance du chercheur, voire de rejet absolu, même s'il travaille à limiter les sources de tension avec les enquêtés par une attitude ouverte, une grande disponibilité, une attention aux impairs. C'est particulièrement net à l'entrée sur le terrain dans les situations de différence, d'étrangeté réelle, accompagnée d'embarras, d'interactions tâtonnantes. Difficile pour le chercheur de ne pas les lire avec le sentiment d'une résistance des *insiders* à se laisser côtoyer. Donald Roy parle ainsi d'« espèces farouches » qui lui ont imposé d'enfiler une tenue de plongée (un bleu de travail) pour s'approcher¹⁰². Quitter le terrain n'est pas simple non plus. La séparation se fait souvent dans une certaine douleur. Il s'agit bien sûr de celle du manque pour le chercheur, privé tout à coup d'une sociabilité qu'il a mis beaucoup d'énergie à construire et à entretenir au quotidien de l'enquête. Mais se joue aussi chez les enquêtés la crainte de se voir trahis par quelqu'un qui s'est fait l'un des leurs et qui va parler d'eux, parler pour eux. La douleur pèse enfin sur le chercheur qui redoute de ne pas arriver à rendre justice de ce qu'il a compris de la situation étudiée et de ceux qui l'animent. Autant d'éléments

¹⁰⁰ Pierre Bourdieu, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, 7(1), 1975, p. 91-118. ; du même auteur, « Pour une sociologie clinique du champ scientifique », in Pierre Bourdieu (dir.), *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Versailles, Éditions Quæ, 1997, p. 11-62.

¹⁰¹ L'expression est employée par Yvette Delsaut, « Le double mariage de Jean Céliste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2(4), 1976, p. 3.

¹⁰² Donald Roy, « Efficiency and "the Fix": Informal Intergroup Relations in a Piecework Machine Shop », *American Journal of Sociology*, n°60(3), 1954, p. 255.

favorisant un climat de suspicion, donnant au chercheur le sentiment d'être surveillé par les enquêtés, le contrôle pouvant être explicitement exercé par eux ou endossé et relayé par le chercheur lui-même.

Le sentiment d'une surveillance exercée par les enquêtés s'évanouit souvent grâce à l'attention fine que leur porte le chercheur. Mais l'idée de ce contrôle est parfois réactivée par l'esprit aventurier qui caractérise la recherche en général et qui n'est pas totalement absent de ce domaine du savoir. Les chercheurs en sciences sociales, qui souhaitent être au plus près des enquêtés pour bien travailler et résister à l'invisibilisation des phénomènes sociaux par ceux qui les portent, nourrissent une forme ambiguë de goût du défi, du risque, qui charpente les mythes et légendes de la profession. Être un « vrai ethnographe » ne suppose-t-il pas, par exemple, d'aller derrière les apparences et d'avoir surmonté avec brio le moment initiatique du premier terrain à risques, d'avoir fait la démonstration de sa « force au jeu », dirait Norbert Elias, face aux dangers de l'immersion ? Un des plaisirs des ethnologues de métier, d'ailleurs aujourd'hui décrié par les anthropologues féministes comme un trait masculiniste qui est hérité des pionniers de la discipline¹⁰³, a longtemps résidé dans l'échange d'anecdotes sur les situations de péril, vantant le sens de l'improvisation, le sang-froid et l'expérience de « baroudeur » du chercheur. La ruse face aux dangers du terrain serait à la fois un certificat d'immersion réussie dans la société étudiée et une preuve de compétence ethnographique. À la façon d'un savoir-faire artisanal qui confine au mythe professionnel institué et instituant¹⁰⁴, justifiant d'une légitime inquiétude des enquêtés face aux enquêteurs, appelant même résistance parfois.

Cette résistance éventuelle des enquêtés s'ils se sentent malmenés par l'ethnographe pugnace se double d'une résistance délibérée de leur part quand leurs intérêts directs sont susceptibles d'être menacés par les révélations du chercheur sur leurs jeux sociaux qui ont besoin d'une part d'ombre, d'*illusio* pour se déployer et qui s'accommodent mal du dévoilement, de la mise au jour. Ils sont alors prêts à menacer le chercheur pour ne pas qu'il puisse exercer son métier qui « dérange »¹⁰⁵, accreditant par-là la nécessaire duplicité du *fieldworker* baroudeur pour atteindre ce qui lui est caché. La figure du *gatekeeper* contrôlant les accès au terrain rend bien compte de cette limitation du travail du chercheur par les enquêtés, empêché d'accéder à certaines sources. C'est particulièrement le cas dans les recherches sur le monde de l'entreprise, pour étudier le travail, l'organisation ou l'innovation, laissant peu de marges aux chercheurs pour dépasser les obstructions¹⁰⁶. L'expression des résultats de la recherche de sciences sociales en langage naturel fait aussi des enquêtés des lecteurs capables d'instrumentaliser les différends entre chercheurs pour disqualifier tout ce qui peut l'être dans leur travail, rendant floue la distinction analytique entre surveillance par les pairs et surveillance par les enquêtés, qui n'hésitent pas à convoquer des pairs en conflit pour se débarrasser de leur production.

Toutefois, le champ scientifique ne fonctionne pas comme un monde clos sur lui-même. Les tendances à la judiciarisation, à la managérialisation et à la sécurisation qui traversent nos sociétés affectent tout particulièrement les sciences sociales moins sur le registre de la lutte contre les tentatives d'intrusion étrangères ou l'espionnage industriel – touchant davantage les sciences et techniques – que sur le registre du contrôle de la parole des chercheurs qui peut

¹⁰³ Ruth Behar, Deborah A. Gordon (eds.), *Women Writing Culture*, Berkeley, University of California Press, 1995.

¹⁰⁴ Voir Gerald Berreman, *Behind Many Masks. Ethnography and Impression Management in a Himalayan Village*, Ithaca, Society for Applied Anthropology, 1962.

¹⁰⁵ Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1981.

¹⁰⁶ Pierre Fournier, Cédric Lomba, Séverin Muller, « Enquêter en milieu rétif. L'industrie pharmaceutique sous observation collective », *ethnographiques.org*, n°32, 2016.

être considérée comme subversive, déstabilisatrice, voire carrément dangereuse. Et cela autant par les acteurs publics (autorités gouvernementales, élus locaux, police, armée, justice, etc.) ou semi-publics (partis, syndicats, fédérations associatives) que par les acteurs privés (lobbies, groupes industriels, firmes multinationales, etc.).

Comment réinventer sa recherche face aux logiques sécuritaires ?

Les recherches de sciences sociales portant sur des phénomènes sociaux inscrits dans des régimes autoritaires font l'objet de surveillance par les trois mêmes catégories d'acteurs impliqués dans le processus d'enquête : les pairs, les enquêtés et les institutions de recherche. Tout au plus, faut-il ajouter aux réactions des enquêtés face à l'enquête de sciences sociales les inquiétudes induites par la surveillance politique que les régimes autoritaires leur appliquent. Elles se reportent en défiance vis-à-vis des enquêteurs de sciences sociales dès lors qu'ils prétendent s'approcher d'eux, faisant craindre aux enquêtés que le statut de chercheur soit une couverture pour un contrôle policier de leurs pratiques ou pouvant laisser imaginer au pouvoir que les enquêtés critiquent le régime dans leurs interactions avec le chercheur. De même, la surveillance du pouvoir sur la capacité subversive de la recherche s'exprime-t-elle derrière la surveillance des chercheurs par les institutions de recherche sous l'argument de les protéger de confusions malheureuses (avec des activistes, avec des espions...) avec pour effet de les empêcher de livrer des analyses documentées. Ces situations sont-elles d'une nature spécifique ? La singularité de ces terrains va-t-elle au-delà d'une radicalisation des configurations de surveillance qu'on a décrites comme s'appliquant à tous les chercheurs de terrain ? Il ne s'agit pas ici de relativiser la répression féroce pratiquée par de tels régimes qui entraîne souvent la mort sociale et professionnelle des chercheurs et même parfois leur mort physique, à l'instar du cas particulièrement dramatique de Giulio Regini, jeune doctorant italien en sciences politiques torturé par la police politique du Maréchal Sissi en Égypte¹⁰⁷. Mais il faut se demander s'il est nécessaire de singulariser la situation des chercheurs travaillant sur des terrains d'enquête en régime autoritaire, où toutes les surveillances précédemment décrites se combineraient si bien qu'il serait difficile d'en dénoncer telle ou telle dimension. Par commodité, on incrimine souvent le régime autoritaire lui-même, éventuellement en le faisant passer de cadre de la recherche à l'objet principal d'étude. La distinction entre des régimes autoritaires et des régimes démocratiques reste relative¹⁰⁸, notamment en raison de la convergence de certaines logiques sécuritaires. En témoigne l'exemple de recherches menées en France par des ethnologues, des sociologues et des politistes sur des situations de radicalisation religieuse et politique ou sur les mouvements sociaux : les chercheurs y sont menacés d'une surveillance spécifique par les autorités, calquée sur celle que le pouvoir exerce sur les personnes incriminées, considérant que leur empathie professionnelle pourrait se tourner en sympathie active et que leur attention critique interrogeant les catégories de l'entendement ordinaire en fait des soutiens, fût-ce involontairement, à toutes les oppositions. La question de la surveillance n'est donc plus seulement une « affaire » de chercheurs d'aires culturelles confrontés à l'autoritarisme des régimes et à la tyrannie des pouvoirs locaux ou tribaux. Elle fait désormais partie intégrante de l'univers des sciences sociales mondialisées, s'exerçant non seulement comme une contrainte sur l'enquête de terrain mais aussi comme un élément structurant la recherche elle-

¹⁰⁷ Jean-Pierre Filiu, « Giulio Regini, torturé à mort au Caire à 28 ans », Blog du journal *Le Monde* « Un si Proche Orient », 09/02/2016, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://www.lemonde.fr/blog/filiu/2016/02/09/giulio-regeni-torture-a-mort-au-caire-a-28-ans/>

¹⁰⁸ Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences nord-sud*, Paris, La Découverte, 2008.

même de manière durable, obligeant les chercheurs à réinventer leur recherche afin de contourner, sinon d'atténuer, les effets des logiques répressives et sécuritaires.

Réinventer sa recherche s'inscrit dans un contexte aujourd'hui bien dramatique pour la profession, avec différentes affaires et menaces très directes sur les chercheurs qui procèdent à une enquête de terrain. Au-delà des marques affectives qu'elles laissent sur les trajectoires et les carrières, ces faits contribuent très largement à recomposer un régime de surveillance des sciences sociales et sont souvent mobilisés par la profession pour rendre compte des contraintes de leur travail. Le monde de la recherche avait été particulièrement affecté au milieu des années 1980 par un événement tragique : l'enlèvement à Beyrouth du sociologue français Michel Seurat par un groupuscule proche du Hezbollah, entraînant son décès par manque de soins¹⁰⁹. La chronique des deux dernières décennies n'est pas avare de nouveaux drames de ce type, témoignant d'une situation qui s'aggrave avec la multiplication des dossiers – en France comme à l'étranger – où des chercheurs en sciences sociales sont fichés, menacés, poursuivis, détenus, jugés et parfois condamnés par des tribunaux. De façon non-exhaustive et pour s'en tenir aux plus médiatisés, on peut citer les exemples de Clotilde Reiss, Roland Marchal, Fariba Adelkhah, Kylie Moore-Gilbert, arrêtés, emprisonnés et jugés en Iran ; de Pinar Selek et Aysen Uysal menacées par la justice en Turquie ; de Claude Linjuom Mbowou au Cameroun ; de Maâti Monjib au Maroc ; et, bien sûr, d'Ismail Alexandarani et Giulio Regeni, respectivement détenu et assassiné en Égypte. Si certains régimes autoritaires exercent ces contraintes de manière particulièrement systématique, explicite et violente, certains chercheurs travaillant dans des contextes dits « démocratiques » ont aussi témoigné de mesures de contrôle, voire de détention : Thierry Dominici, Vincent Geisser ou encore Franca Maltese et Roberta Chiroli en Italie¹¹⁰.

Dans les deux cas, les chercheurs travaillant sur des contextes paroxystiques voient mise en question la raison de leur travail. Lorsqu'ils sont arrêtés dans le cadre de régimes autoritaires, ces « chercheurs en périls »¹¹¹ sont parfois qualifiés de « prisonniers scientifiques » sur le modèle des prisonniers politiques¹¹², allant jusqu'à vivre un véritable exil dans leur propre pays pour ceux qui en sont originaires. Ainsi, en Turquie, le tournant sécuritaire du régime Erdogan après le coup d'État manqué de juillet 2016 s'est traduit par une politique de répression touchant directement des milliers d'enseignants-chercheurs, de doctorants et d'étudiants (allant de l'exclusion temporaire à la révocation définitive de l'université en passant par l'interdiction d'enseigner, par le procès politique, etc.). Et s'ils sont issus de pays démocratiques mais souhaitent travailler sur des régimes autoritaires, ils n'en ressentent pas moins des entraves dans leur travail sous le double effet de la « jurisprudence Regeni » : imposant à la fois aux chercheurs et à leurs autorités de tutelle de réinterroger les conditions d'enquête et de redéfinir les objets de recherche, afin de protéger les chercheurs de la répression d'État et de ne pas nuire à leurs enquêtes, faisant l'objet d'une surveillance de

¹⁰⁹ Cet événement est relaté par son épouse Marie Seurat dans l'ouvrage, *Les corbeaux d'Alep*, Paris, Gallimard, 1989. Cf. aussi la préface de Gilles Kepel dans le livre regroupant une partie des travaux de Michel Seurat, *L'État de Barbarie*, Paris, PUF, 2012.

¹¹⁰ Ces deux chercheuses, travaillant sur le mouvement No Tav contre la LGV Lyon-Turin et leurs manifestations réprimées, ont été arrêtés en 2016 et la seconde, Roberta Chiroli, doctorante en sociologie de l'Università della Calabria, a été condamnée par le tribunal de Turin à de la prison avec sursis pour son utilisation dans son mémoire d'un « nous » de modestie vu comme « participatif ». Cf. Audrey Chabal, « Deux mois de prison pour une thèse universitaire sur les opposants au Lyon-Turin », *rue89 Lyon*, 22 juin 2016, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://www.rue89lyon.fr/2016/06/22/prison-memoire-no-tav-1gv-lyon-turin/>

¹¹¹ Jean-François Bayart, Ariel Colonomos, Alain Dieckhoff, Gilles Favarel-Garrigues, Jean-Pierre Filiu, Bernard Hourcade, Pascale Laborier, Frédéric Mion, Didier Péclard, Sandrine Perrot, Deborah Prentice, *Pour Fariba Adelkhah et Roland Marchal. Chercheurs en périls*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020.

¹¹² Béatrice Hibou, « Pourquoi le combat de Fariba Adelkhah est le combat de tous », *The Conversation*, 4 juin 2020, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://theconversation.com/pourquoi-le-combat-de-fariba-adelkhah-est-le-combat-de-tous-139892>

plus en plus serrée. Là encore, l'image du bannissement intérieur peut être employée puisque leur proscrivant l'exercice de leur métier. Mener une enquête de terrain, ethnographier des situations de transition politique ou des sociétés éprouvées par les régimes autoritaires de nature policière ou militaire, sont compromis, d'autant que les institutions universitaires sont réticentes à soutenir leurs chercheurs pour constituer un savoir sur ces contextes¹¹³ : les missions de terrain sont refusées, les contraintes administratives se multiplient avec des dispositifs d'autorisation soumise à un responsable « sécurité-défense » de l'université ou du CNRS, avec une exigence de conformité aux indications des instances consulaires et du ministère des Affaires étrangères. Cette logique de sécurisation du travail des chercheurs, qu'elle provienne d'institutions sécuritaires ou d'une autocensure des tutelles de recherche, complique assurément le travail. Et lorsqu'ils sont « arrêtés » dans leur entreprise de science en contexte démocratique par des tutelles qui alignent les recherches menées à l'intérieur sur des doctrines construites en réponse au défi de l'enquête sur les régimes autoritaires, on est encore face au même sentiment d'aliénation.

De telles situations de surveillance extrême et de relative solitude du chercheur face à la répression peuvent conduire l'enquêteur soit à rompre purement et simplement son terrain d'enquête, soit à changer de terrain dans le même pays pour pouvoir continuer à travailler tout en évitant une expulsion administrative. Et pour décider de son chemin, le chercheur est laissé sans véritables repères, les contextes autoritaires se révélant caractérisés par l'instabilité des lignes rouges de la répression et par une grande incertitude sur les formes qu'elle prend ici ou là. La part d'arbitraire dans l'application du contrôle est sans doute aussi marquée pour les chercheurs travaillant sur des institutions sécuritaires en contextes dits « démocratiques » comme la politique, la justice, la prison où l'intrusion du chercheur est vue comme perturbatrice, menaçant une légitimité mal assumée. L'application du droit est laissée à l'appréciation des acteurs de ces institutions et peut entraver le chercheur par des traitements administratifs brutalement zélés, le surchargeant, contrariant ses plans et lui laissant penser qu'il est peut-être ciblé, sans jamais de confirmation ou de preuves.

Le présent ouvrage entend à la fois porter un éclairage sur la nouvelle condition du chercheur en sciences sociales et interroger les enjeux de son évolution. Il ne se veut ni un plaidoyer ni un cahier des doléances consignait des expériences pénibles de la recherche de terrain. En choisissant de mettre au cœur de notre réflexion collective la question des formes de surveillance qui s'exercent aujourd'hui sur notre activité professionnelle, nous avons d'abord souhaité proposer une autre façon de rendre compte de nos enquêtes : s'attachant à décrire notre rapport aux dispositifs et aux agents de la surveillance rencontrés au cours de nos recherches. Il ne s'agit donc pas ici de livrer une série de récits mi-doloristes mi-héroïques déclinant les figures de l'ethnographe souffrant, mais inaltérable. Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne s'agit de livrer un catalogue de recettes pour ruser ou s'arranger avec nos surveillants. Nous avons plutôt voulu nous prêter collectivement à l'exercice de retourner sur nous les outils d'objectivation des sciences sociales afin de penser sociologiquement les tensions qui pèsent sur notre métier en écartant le regard et en prenant la mesure d'éventuels changements dans nos pratiques et dans leur encadrement. La question de l'attention policière, administrative ou gestionnaire qui encadre les chercheurs est souvent évoquée dans les mondes académiques, les arènes politiques, les milieux syndicaux et parfois aussi dans le

¹¹³ Myriam Catusse, Aude Signoles, François Siino (dir.), « Révolutions arabes : un événement pour les sciences sociales ? », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°2, 2015. Et l'enquête de terrain en contexte de guerre civile de Adam Baczko, Gilles Dorronsoro et Arthur Quesnay, *Syrie. Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

débat public. Et, au fond, ce livre affirme que cette question a besoin d'être traitée avec toute la rigueur et la méthode d'un raisonnement proprement sociologique.

En parcourant ce livre, le lecteur portera sans aucun doute un regard plus cru sur les enjeux scientifiques, mais aussi citoyens de la condition du métier de chercheur. Il découvrira que le chercheur peut être l'agent de sa propre surveillance, en incorporant les logiques policières, bureaucratiques ou managériales qui encadrent son activité. Il trouvera dans les différentes contributions une matière diverse et dense pour interroger à nouveaux frais une question toujours urgente : quelles sont aujourd'hui les contingences qui agissent au moment de produire un savoir sur la société ?